

CELLULE ACHATS MARCHES PUBLICS

DECISION MUNICIPALE n°2025- 238

**Marché pour la réalisation de travaux, de rénovation, de maintenance et de démoussage des toitures dans les bâtiments communaux – Lot 01 : charpente et couverture**

CHRISTIAN DEMUYNCK

MAIRE DE NEUILLY-PLAISANCE  
VICE-PRÉSIDENT GRAND PARIS - GRAND EST  
CONSEILLER MÉTROPOLITAIN  
ANCIEN DÉPUTÉ ET SÉNATEUR

Prise en application de la délibération du Conseil Municipal n°2020-05-27 du 27 mai 2020, donnant délégation d'attributions à Monsieur le Maire dans les matières définies par les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Maire de la Ville de Neuilly-Plaisance,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2131-1,

**Vu** le Code de la Commande Publique,

**Considérant** le projet de réalisation de travaux, de rénovation, de maintenance et de démoussage des toitures dans les bâtiments communaux,

**Considérant** la publication d'un avis d'appel public à la concurrence sur le profil acheteur Maximilien et au BOAMP le 10 mars 2025 avec une date limite de remise des offres au 07 avril 2025,

**Considérant** que le marché a été divisé en 3 lots distincts,

**Considérant** que pour le lot 01 : charpente - couverture, les entreprises SARMATES, DESCHAMPS, SCHNEIDER ET COMPAGNIE, ERI et SOCIETE AURION ET COMPAGNIE ont remis chacune une candidature et une offre dans les délais impartis,

**Considérant** que les offres reçues ont été analysées et comparées,

**Considérant** la phase de négociation lancée par courriel en date du 21 mai 2025 auprès de l'ensemble des candidats,

**Considérant** que le représentant légal du pouvoir adjudicateur a jugé l'offre de la société **AURION ET COMPAGNIE** sise 66 rue du Professeur Paul Milliez à Champigny-sur-Marne (94500) comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse,

6 rue du Général de Gaulle  
93360 Neuilly-Plaisance  
Tél. : 01 43 00 96 16  
Fax : 01 43 00 42 80

Courriel :

[contact@mairie-neuillyplaisance.com](mailto:contact@mairie-neuillyplaisance.com)

*(Tous les courriers doivent être adressés impersonnellement à Monsieur le Maire)*

DECIDE

Certifié exécutoire

Acte publié le 06 / 08 / 2025

Accusé de réception en préfecture  
093-219300498-20250731-DM-CAM2025238-AR  
Date de télétransmission : 31/07/2025  
Date de réception préfecture : 31/07/2025

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E  
M A I R I E D E N E U I L L Y - P L A I S A N C E  
L I B E R T É - É G A L I T É - F R A T E R N I T É

**Article 1 :**

De conclure un marché soumis à la procédure adaptée concernant le lot 01 : charpente - couverture avec la société **AURION ET COMPAGNIE** sise 66 rue du Professeur Paul Milliez à Champigny-sur-Marne (94500) (93290), représentée par Monsieur Philippe CAZALET.

**Article 2 :**

Précise que le présent marché est conclu sans minimum et avec un maximum de 800 000 euros HT, soit 960 000 euros TTC pour toute la durée du marché, soit 4 ans.

**Article 3 :**

Précise que la durée initiale du présent marché est d'un an à compter de sa notification au titulaire. Le marché est ensuite renouvelable annuellement par tacite reconduction pour une période d'une année, sans que la durée totale n'excède 4 ans.

**Article 4 :**

Dit qu'il sera rendu compte de la signature de cette décision au prochain Conseil Municipal.

**Article 5 :**

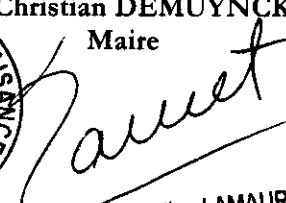
Dit qu'une ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Seine Saint-Denis
- Monsieur le Trésorier Principal de la Ville de Noisy-le-Grand.

**Article 6 :** Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Neuilly-Plaisance est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait en Mairie, le 24 juillet 2025

Christian DEMUYNCK  
Maire



« Pour le Maire empêché, l'adjoint Martine LAMAURT »

Certifié exécutoire

Acte publié le 06 / 08 / 2025

Accusé de réception en préfecture  
093-219300498-20250731-DM-CAM2025238-AR  
Date de télétransmission : 31/07/2025  
Date de réception préfecture : 31/07/2025